



## ASSOCIATION MAROCAINE DE SCIENCES ECONOMIQUES

### DEBATS ECONOMIQUES

#### ACCES A L'EAU : LE DROIT ET L'ECOLE

*Débat organisé en partenariat avec ACME - MAROC*

**Samedi 19 Mai 2012, 9H30 -11H30**

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales,  
Université Mohammed V - Agdal, Rabat  
**Salle des Actes**

#### Termes du débat

Au mois de mai 2011, ACME - Maroc a publié un Mémorandum pour l'inscription du droit d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Constitution marocaine.

Le 1<sup>er</sup> juillet de la même année, la Constitution – qui sera adoptée à la suite d'une campagne référendaire enclenchée et marquée par les retombées du « printemps arabe » – retiendra dans son article 31 que « L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir d'un certain nombre de droits, dont celui d'accès à l'eau et à un environnement sain. »

Avant cela, le Maroc s'était joint, en juillet 2010, à 125 autres pays pour adopter la résolution 64/292 de l'Assemblée générale des Nations unies déclarant que le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit de l'homme.

Le cadre constitutionnel et juridique portant sur le droit d'accès à l'eau, tant à l'échelle nationale qu'internationale, ayant ainsi évolué vers la reconnaissance – voulue par la société civile – de l'eau comme « bien commun » et du droit fondamental d'y accéder pour tout être humain, la question mérite d'être posée de savoir comment cela s'est traduit dans les faits au Maroc comme dans d'autres pays de référence.

A l'occasion de la Fête nationale de l'eau (organisée par ACME le 20 mai de chaque année depuis 2007), l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE) ouvre un débat sur la mise en œuvre du droit d'accès à l'eau, tel que prévu par la nouvelle constitution marocaine, en relation avec le rôle que peut jouer l'éducation à l'eau dans la pérennisation d'un tel droit.

## Programme

*Modérateur* : Nouredine EL AOUI (Professeur à l'Université Mohammed V- Agdal, Rabat, Président de l'AMSE, Rabat)

- 9H30 – 9H50 : JEAN-PIERRE WAUQUIER (Professeur à l'Université de Clermont Ferrand, Président de l'Association H2O, France), « Le projet Unesco eau et éducation »
- 9H50 – 10H10 : Mehdi LAHLOU (Professeur à l'INSEA, Rabat, Président ACME-Maroc), « L'eau à l'école après l'adoption de la nouvelle Constitution »
- 10H10 – 10H30 : Un responsable de L'ONEP (sous réserve), « L'action de l'ONEP en matière d'accès à l'eau »
- 10H30 – 10H45 : Pause-café
- 10H45 – 11H30 : Débat